

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Democratie-et-solidarite-Le-defi-du-modele-mutualiste>

Démocratie et solidarité : Le défi du modèle mutualiste

- Empire et Résistance - Union Européenne -

Date de mise en ligne : vendredi 8 avril 2011

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La protection sociale est une conquête des luttes ouvrières du XIXe siècle. Les sociétés de secours mutuel, ancêtres de nos mutuelles, ont permis à cette émancipation originelle de s'épanouir dans un cadre économiquement vertueux et accessible au plus grand nombre.

Le 15 mars 1944, le Conseil national de la Résistance (CNR) adoptait un programme fondé sur un socle de valeurs et de principes, avec l'ambition d'instaurer « un ordre social plus juste » au lendemain de la guerre. Parmi toutes les réformes, la mise en place de la protection sociale s'imposait comme un outil de réconciliation nationale, un acquis au bénéfice de tous les citoyens et un progrès de la société sans précédent. Ce système de protection sociale s'appuyait alors sur le mouvement syndical et s'érigait en rempart contre les pouvoirs de l'argent.

La protection sociale, en tant que mécanisme de solidarité nationale issu du CNR, est aujourd'hui remise en cause. Le mouvement mutualiste lui-même s'est éloigné de son ancrage social, a distendu ses liens avec les groupements professionnels, préférant s'appuyer sur une base volontaire. Depuis 1967, avec le démantèlement progressif du système de sécurité sociale, la marchandisation croissante de la santé et de la solidarité, le mutualisme, solidarité volontaire collectivement assumée, reprend tout son sens.

Ministre des affaires sociales dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy (1992-1993) et président de la Mutualité française (1979-1992), M. René Teulade déplorait le manque d'ouverture sur le monde du travail dans la période charnière de l'après-guerre. Une prise en compte de la dimension économique et une perception plus juste des données politiques de la société française en pleine mutation auraient, selon lui, renforcé le poids du modèle mutualiste. Cette conviction ne s'impose toujours pas à l'ensemble du mouvement mutualiste.

En revanche, les fondateurs du groupe Macif [\[1\]](#) ont, peu de temps après sa création, renforcé et pérennisé son ancrage social : ils ont ouvert sa « gouvernance » au-delà du cercle des entrepreneurs indépendants et se sont appuyés sur le monde syndical et celui de l'économie sociale. Dans le champ des assurances de personnes, la Macif a également fait le choix de la solidarité volontaire et de la démocratie en donnant naissance à une mutuelle régie par le code de la mutualité : Macif-Mutualité.

Dans une période marquée à la fois par la reprise des liens historiques entre la mutualité et le mouvement social, et par la dérive qui tend à banaliser et à « marchandiser » ce qui relève de la protection sociale, notre mutuelle se veut un acteur engagé. Solidarité, responsabilité et démocratie sont les mots clefs que Macif-Mutualité souhaite porter dans le monde mutualiste.

Certains estiment que l'assurance est par nature solidaire, puisqu'il s'agit de mettre en commun, de mutualiser des risques. Mais, in fine, c'est son objectif qui importe, et celui-ci peut être purement financier. La mutualité organise sa spécificité en faisant jouer directement les solidarités, notamment entre les générations, et en marquant sa différence comme acteur de santé. Il s'agit d'un choix politique, au bénéfice de ceux dont les ressources sont les plus modestes. La solidarité, c'est aussi la somme des actions conduites par la mutuelle dans l'accompagnement de ses adhérents. Ainsi, nous avons mis en place des dispositifs permettant à nos adhérents d'affronter aussi bien les accidents de la vie domestique que les ruptures de la vie professionnelle, sociale et familiale.

La responsabilité est intimement liée à la solidarité. Il s'agit d'offrir le meilleur service possible aux adhérents, en redistribuant une large partie des cotisations sous la forme de prestations. La responsabilité, c'est aussi de réfléchir à la régulation du système de soins. Celle-ci peut prendre plusieurs aspects ; les services de soins et d'accompagnement mutualiste permettent une forme d'émulation et de régulation, tant par la qualité des soins que

par les tarifs pratiqués ; le conventionnement doit également être une piste mieux explorée pour améliorer la relation entre le professionnel de santé et la mutuelle.

La responsabilité engage également l'adhérent dans sa prise de conscience du risque qu'il fait courir à la collectivité. C'est aussi ce qui ressort de son engagement au sein des organes collectifs des institutions mutualistes : il est responsable d'une part de son destin et en même temps coresponsable de l'avenir de l'institution. Sous cette acception, la responsabilité se confond avec la démocratie.

S'engager dans une mutuelle constitue un acte militant. Réunir au sein d'une assemblée générale des délégués de divers horizons qui n'en partagent pas moins la volonté de vivre ensemble est un acte d'émancipation, de création de société. Une mutuelle, par sa nature de corps intermédiaire faisant le lien entre l'Etat et les citoyens, contribue à la bonne santé de la démocratie et au développement de la citoyenneté.

Solidarité, responsabilité, démocratie sont des points de convergence forts avec les forces syndicales. Si nous ne devons pas les confondre, la mutualité et le mouvement syndical se retrouvent dans la volonté d'être acteurs de leur propre société, d'affirmer des valeurs et de les confronter à la réalité de la vie. Le mode d'organisation du groupe Macif, où différentes catégories socioprofessionnelles sont représentées dans les instances, prouve ici toute sa pertinence. Il s'agit de permettre au mouvement social de se nourrir de l'expérience mutualiste et aux syndicats de porter concrètement leurs engagements.

En cette période de concentration des acteurs du marché, se pose alors la question du modèle de « gouvernance ». A force de fusions, les mutuelles s'éloignent de leur base sociale. Les méthodes du marketing direct ne remplaceront pas la proximité sociale ; il semble utile, pour atténuer l'effet d'éloignement lié aux fusions, de construire des mutuelles où les corps sociaux sont représentés afin de garder une attache avec les salariés et les bénéficiaires des prestations. Une construction menée de concert avec le mouvement social permet de tisser un lien ressenti au quotidien par les adhérents.

Ce consensus entre des parties qui au départ ne partagent pas toutes le même avis ne constitue pas une utopie ; c'est même le modèle de la Macif depuis plusieurs décennies. L'accord ainsi noué entre différentes organisations syndicales permet le fonctionnement de nombreuses mutuelles. Cet accord s'appuie sur une perception de la solidarité à laquelle tous sont contributeurs et dont tous peuvent être bénéficiaires.

La mutualité doit faire entendre sa voix dans le débat public. Et sa voix sera d'autant plus forte, et écoutée, que le mouvement sera uni. La vocation du mouvement mutualiste n'est pas uniquement de soutenir des réformes mais aussi de les construire. C'est le lieu naturel d'expression des acteurs de la protection sociale ; un lieu de rencontres et d'échanges, où se formulent les propositions et se forment les accords sur des bases concrètes et lisibles pour les adhérents.

La mutualité n'a aujourd'hui de sens que dans la complémentarité entre solidarité nationale et solidarité volontaire. La première permet de couvrir, en dépit des imperfections, l'ensemble de la population française. La seconde, défendue par les mutuelles et les institutions de prévoyance, doit être le complément à ce socle commun de protection sociale nationale auquel nous sommes, nous mutualistes, attachés.

Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur une croissance constante et régulière ; l'enjeu est de déterminer la répartition entre la richesse affectée à la protection sociale nationale et celle affectée à la solidarité volontaire qui, d'une certaine façon, apparaît aujourd'hui comme indispensable. La mutualité doit résister aux tentations de morcellement de la protection sociale, qui consiste à choisir un risque et à décréter que la solidarité nationale ne peut pas le prendre en charge. Il ne s'agit pas seulement d'une question économique, mais aussi d'un choix de société :

sommes-nous résolus à défendre le principe d'une protection sociale financée par la solidarité nationale ? C'est en rappelant les fondamentaux qui ont prévalu à la mise en place de la protection sociale, et en les actualisant au regard des réalités de la société contemporaine, que la mutualité apportera des réponses concrètes, au service des adhérents et pour la sauvegarde du modèle social français.

Jacques Chemarin.

* **Jacques Chemarin.** Président de Macif-Mutualité, vice-président de la Macif.

LMD. Paris, mars 2011

[1] NDLR. La Mutuelle d'assurance des commerçants et industriels de France et des cadres et des salariés de l'industrie et du commerce (Macif) a été créée en 1960. Ses fondateurs sont Jacques Mathé et Jacques Vandier.